

Bonjour à tous,

Vous savez que votre DES ne peut être validé que sous réserve d'avoir participé aux 19 EHS obligatoires.

La grande majorité d'entre vous parviennent à s'organiser en toute autonomie, grâce au système de module d'inscription mis en place à la demande des représentants des internes il y a quelques années.

Quelques internes sollicitent la scolarité, le responsable des EHS ou directement des enseignants pour des situations particulières les empêchant de participer à un EHS. Cela est chronophage pour ces personnes et des décisions inéquitables pour les internes sont parfois prises.

Ainsi, une commission (comprenant les représentants des internes) a effectué un travail de synthèse et le conseil du DMG a décidé de clarifier les règles qui seront appliquées à la lettre par chacun des membres du DMG.

Merci à tous d'en prendre connaissance et de contacter le responsable des EHS ou la scolarité à bon escient.

Dans tous les cas, les enseignants de l'EHS concerné n'ont pas à s'occuper de la gestion des participants. Merci de ne pas les contacter.

Vous ne pouvez pas aller à un GEP ?

Prendre contact avec le responsable des EHS (yann.brabant@univ-poitiers.fr).

Si votre absence n'est pas justifiée (cf arbre décisionnel ci-dessous), vous devrez rattraper le GEP l'année d'après (avec le risque de bloquer un potentiel projet professionnel pour les TCEM3) en élaborant et en présentant le PPT final.

Les internes non-inscrits qui voudraient se rajouter à un GEP se verront systématiquement refuser l'accès au GEP.

Vous ne pouvez pas aller à un séminaire ?

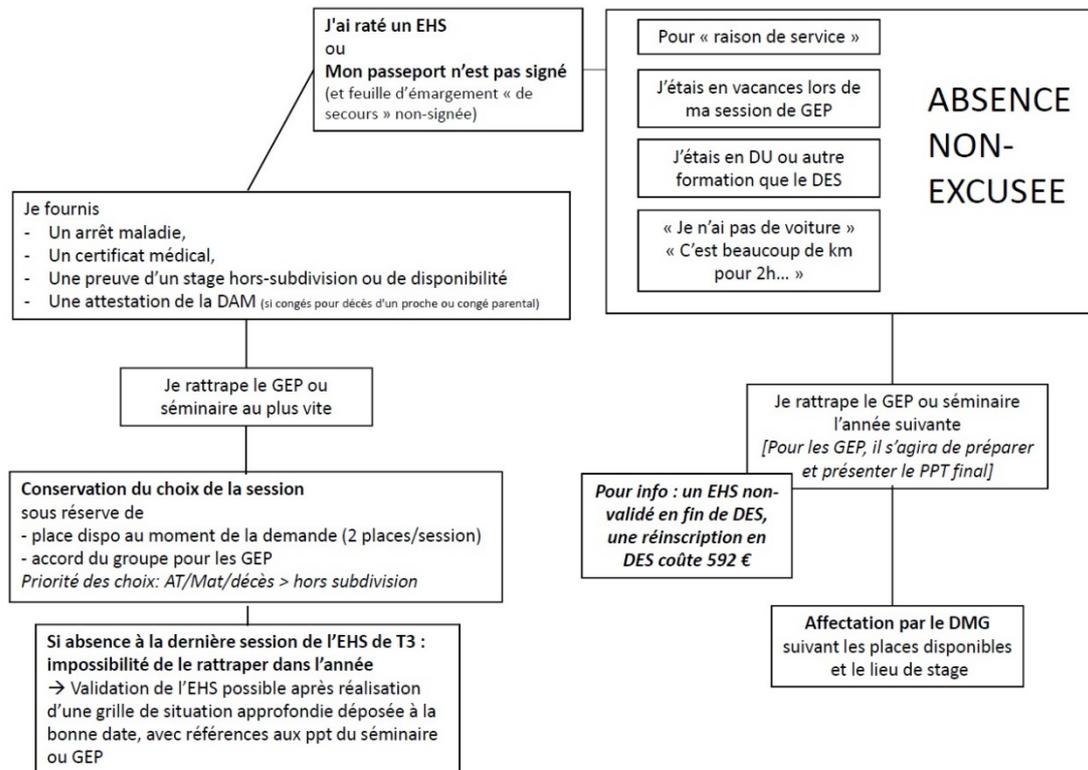
Si vous ne pouvez pas aller à un séminaire, vous pouvez échanger avec un interne de votre promotion. Les internes sont autonomes pour réaliser leurs échanges de séminaire sur le BV (se connecter au même moment).

Si un échange est effectué hors-délai (moins de 48H avant le séminaire), merci d'informer **du changement par mail aux animateurs (adresses e-mail disponibles sur le calendrier : <https://urlz.fr/8jV2>) en mettant en copie l'autre interne concerné par l'échange et le responsable des EHS (yann.brabant@univ-poitiers.fr)**. La fiche d'émargement sera modifiée de façon manuscrite par les animateurs.

Les internes non-inscrits qui voudraient se rajouter à un séminaire se verront systématiquement refuser l'accès au séminaire.

En cas d'absence justifiée (cf arbre décisionnel ci-dessous), mettez-vous en rapport avec le responsable des EHS (yann.brabant@univ-poitiers.fr).

Dans les autres cas, il est inutile de contacter avant le séminaire le responsable des EHS ou les enseignants.



Arbre décisionnel pour la gestion des rattrapages d'EHS (post-passeport/nov 2017) : contacter yann.brabant@univ-poitiers.fr.
LES ENSEIGNANTS NE DOIVENT EN AUCUN CAS S'OCCUPER DE LA GESTION DES PARTICIPANTS.

A noter : pour les stages hors-subdivision ou les disponibilités de TCEM3 :

- Séminaires de TCEM 3 : une demande d'anticipation peut être effectuée en fournissant la lettre de motivation destinée au dossier de demande de stage hors-subdivision. A défaut d'anticipation, l'interne devra effectuer son séminaire l'année suivante (réinscription 592 €).
- GEP de TCEM 3 : pas d'anticipation possible, prendre contact avec le responsable des EHS pour connaître les modalités de rattrapage si la non-validation bloque un projet professionnel.